



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 43/91

Concerne : Demande de crédit de Fr. 73'000.-- pour le remplacement du collecteur E.C. au bas du chemin Vert et la reconstruction du ponton d'accès au lac.

Municipal responsable : Monsieur Heinrich SCHWEGLER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1.- PREAMBULE

Le collecteur E.C., enterré sous le chemin Vert, d'un diamètre de 80 cm, n'a probablement jamais été terminé. En effet, celui-ci, passant sous l'abri des pêcheurs pour aboutir au lac, est réduit à 30 cm de diamètre pour les dix derniers mètres. Au-dessus de cette conduite de 30 cm de diamètre est construit un ponton qui permet aux pêcheurs d'accoster. Comme vous pouvez vous l'imaginer, ce collecteur de 80 cm de diamètre, réduit à 30 cm pour les derniers 10 mètres, est bouché à chaque crue importante. A plusieurs reprises, il y a eu des dégâts d'eau pour les propriétaires avoisinants. Une extension à 80 cm de ce dernier tronçon de collecteur est à entreprendre au plus vite.

2.- PROPOSITION

La Municipalité vous propose de remplacer le tronçon de collecteur au bas du chemin Vert de 30 cm de diamètre par des tuyaux de 80 cm de diamètre. Du fait que le ponton, déjà en très mauvais état actuellement, devra être démoli pour la pose de la nouvelle conduite, un nouveau ponton sera construit au-dessus pour permettre l'accostage des bateaux des pêcheurs.

3.- COUT DE L'OPERATION

La Municipalité a mandaté M. R. COTTIER, ingénieur à Lausanne, pour étudier ce problème. Son devis estimatif est le suivant :

Travaux et fournitures	Fr.	59'360.--
Etude et surveillance	Fr.	9'000.--
Divers et imprévus	Fr.	4'640.--
Total	Fr.	73'000.--
		=====

Ces travaux devront être entrepris pendant la période des basses-eaux, soit au début de l'année 1992 (année bisextile). Le loyer pour l'abri des pêcheurs, qui est loué par M. B. CLERC d'Allaman, sera revu.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 43/91 concernant la demande de crédit de Fr. 73'000.-- pour le remplacement du collecteur E.C. au bas du chemin Vert et la reconstruction du ponton d'accès au lac,
- lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis No 43/91 concernant la demande de crédit de Fr. 73'000.-- pour le remplacement du collecteur E.C. au bas du chemin Vert et la reconstruction du ponton d'accès au lac,
- 2 / de porter la somme de Fr. 73'000.-- au débit du compte "Avances pour financements spéciaux" destiné à financer les investissements relatifs aux canalisations d'E.U. et d'E.C.,
- 3 / de financer cette opération selon l'autorisation de la Commission des finances, conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h), du règlement du Conseil communal,
- 3 / de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de Fr. 1'000.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 12 août 1991 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

0
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
J.-P. Frutiger



Le secrétaire
A. Badel

PLAN 1:100

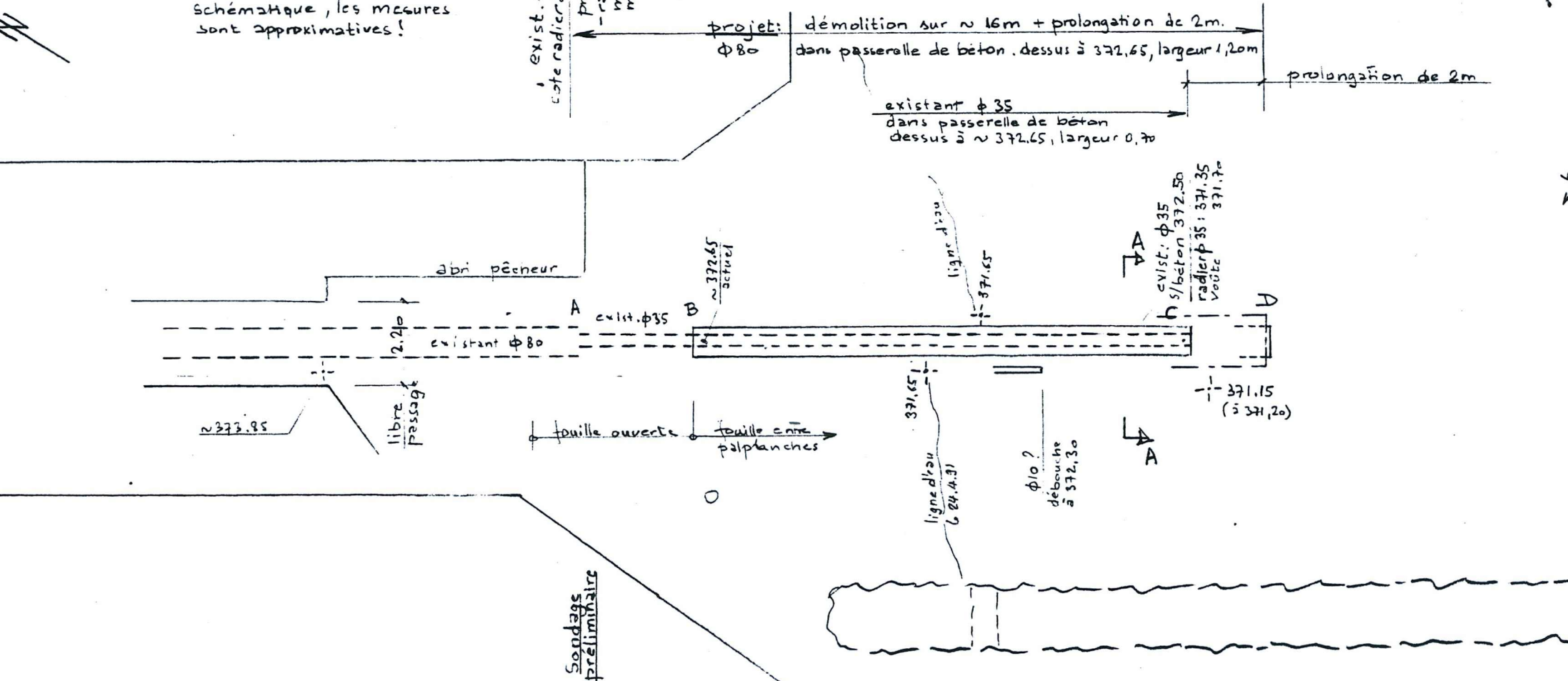
Attention: ce plan est schématique, les mesures sont approximatives!

exist. $\phi 80$
cote radier à véf
projet $\phi 80$
min 371.95
max 371.39

projet: démolition sur $\sim 16m$ + prolongation de $2m$.
 $\phi 80$ dans passerelle de béton dessus à 372.65 , largeur $1,20m$
prolongation de $2m$

existant $\phi 35$
dans passerelle de béton
dessus à ~ 372.65 , largeur $0,70$

exist: $\phi 35$
s/béton 372.50
radier $\phi 35$: 371.35
voûte 371.70



372.65
fouille

abri pêcheur

2.20
existant $\phi 80$

~ 373.85

libre passage

fouille ouverte

fouille avec palplanches

531.68
niveau

371.65
ligne de nivellement

$\phi 10$?
déboûche à 372.30

371.15
(~ 371.20)

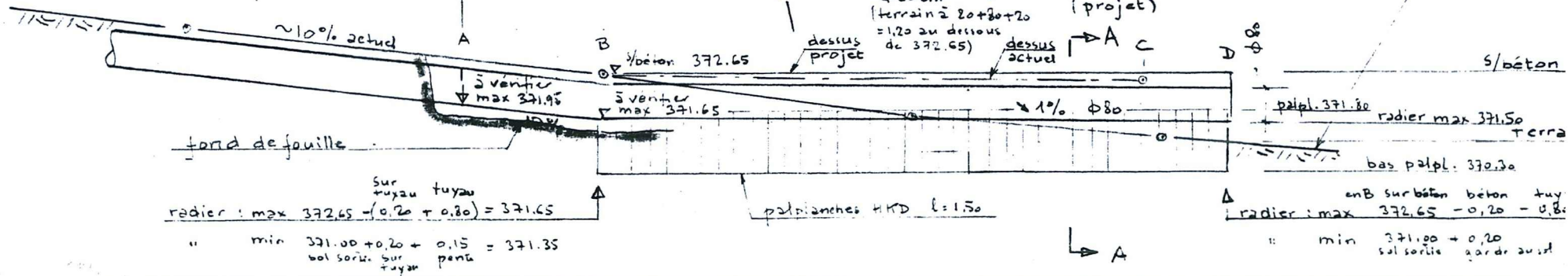
Sondages préliminaires

$\phi 80$ existant

$\sim 10\%$ actuel

endroit min où devrait déboucher un $\phi 80$ cm
(terrain à $20+20+20 = 1,20$ au dessous de 372.65)

ELEVATION 1:100 (projet)



radier: max $372.65 - (0.20 + 0.20) = 371.65$

min $371.00 + 0.20 + 0.15 = 371.35$
sur tuyau sur pente
bas sortie sur tuyau

palplanches HKD L=1.50

dessus projet

dessus actuel

372.65

radier max 371.50

bas palpl. 370.30

enB sur béton béton tuy radier: max $372.65 - 0.20 - 0.80$

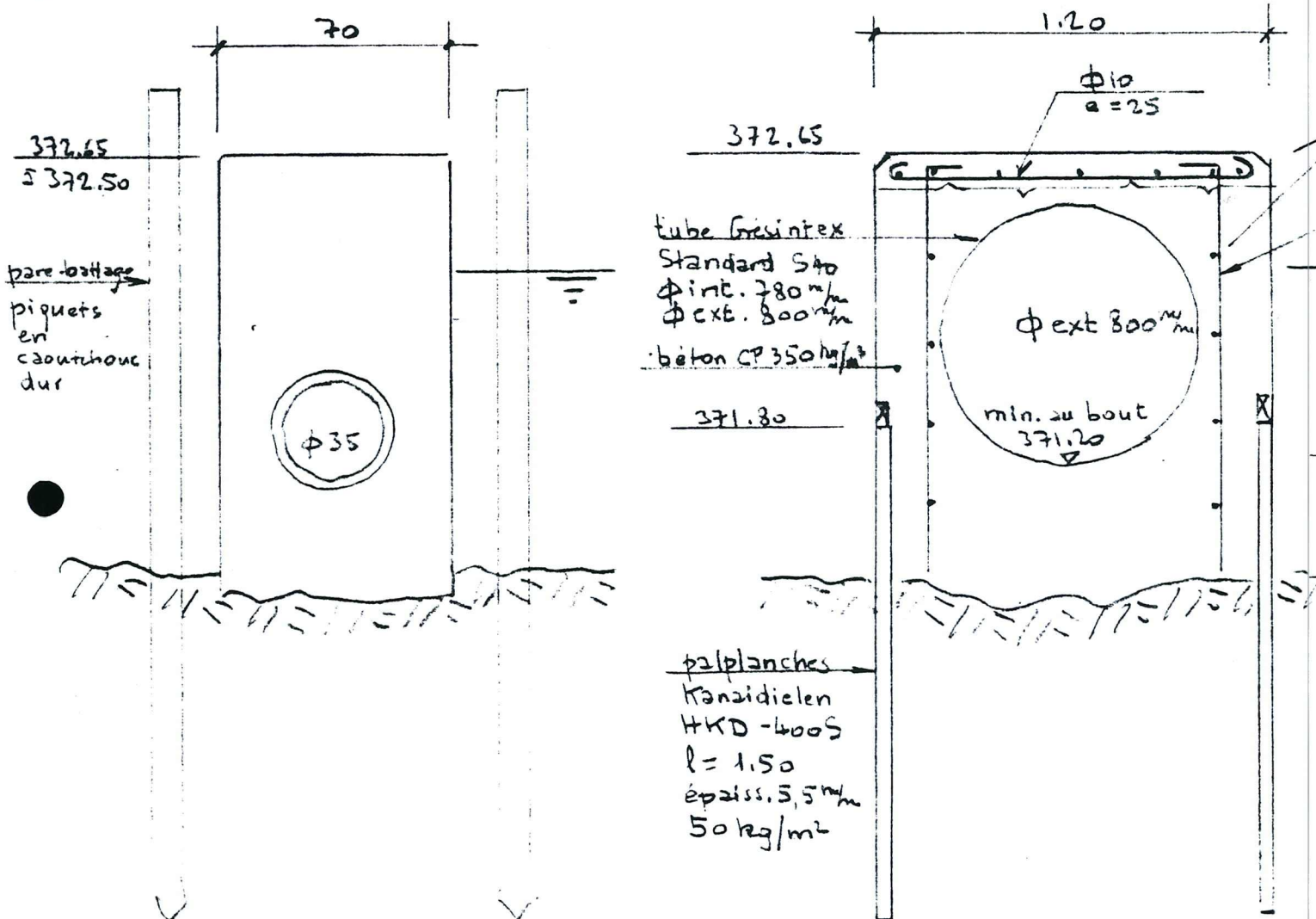
min $371.00 + 0.20$
sol sortie garde au sol

Plan No	Date	Dess.	Contr.	Echelle	
2284-3	28.5.91	RC	-	1:20 1:100	Commune de Prangins Modification de l'abt des pêcheurs (M. Clerc)
Modifications					<p style="text-align: center;"><u>VARIANTE 3</u></p> <p style="text-align: center;">(collecteur changé et prolongé de 2m)</p> <p style="text-align: center;"><u>ENSEMBLE</u></p> <p>Coordonnées 508 650 / 138 200</p>

COUDES TRANSVERSALES A-A

Existant 1:20

Projet 1:20



Admis : le pêcheur locataire de la Commune s'occupe

lui-même : - de l'enlèvement du toit sur le couloir d'accès pendant les travaux

- des piquets pare-battage existants et à replacer